

## APPENDICE NO 2

M. IRVINE: Je vois de mon côté la faiblesse de la situation telle que définie par M. Stevens.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous avez entendu lecture de la rédaction du rapport dans le sens proposé par M. Irvine.

M. GOOD: Monsieur le président, avant de mettre la question aux voix, il me semble qu'il serait possible de rédiger un rapport en amendement pourvu que nous puissions disposer d'un ajournement; cet amendement tiendrait le milieu entre l'amendement présent et la proposition de M. Stevens. Je suis d'avis que si jamais on recommande rien de concret—et ma proposition l'est suffisamment.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Good, pourquoi ne pas soulever la chose en Parlement et demander au Gouvernement de se choisir un représentant pour aller au fond des choses en ce qui a trait à la stabilisation des crédits et autres questions?

M. GOOD: Je m'y résoudrai certainement si toute autre avenue m'est fermée. Mais voilà, ce comité a entrepris la tâche et je me dis que si l'on pouvait laisser la chose sur la table, nous nous trouverions en mesure d'amender le rapport et de reprendre la discussion à une réunion subséquente.

Le PRÉSIDENT: Nous allons vous voir manœuvrer en parlement et, au besoin, nous convoquerons une autre réunion du comité. Messieurs, cette motion de M. Irvine va-t-elle constituer le rapport du comité?

Motion adoptée.

Le comité s'est ajourné sine die.